

# Plan Local d'Urbanisme

Ville de Noisy-le-Grand

## 1. Pièces administratives



Dossier approuvé par  
délibération du Conseil  
Municipal du :  
16 novembre 2011

Modification n°2

Dossier soumis à enquête  
publique du 26 mars au 26  
avril 2013

-----  
Arrondissement du  
RAINCY  
-----

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune  
de NOISY-LE-GRAND.

-----  
**SEANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2012 A 19 H 30**  
-----

Délibération n° 259

L'an deux mille douze, le jeudi vingt-neuf novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal  
de la Commune de NOISY-LE-GRAND, dûment convoqué par Monsieur le Maire,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
PAJON Michel, Maire.

OBJET : Autorisation de  
lancement de la procédure  
de modification du Plan  
Local d'Urbanisme.

-----  
**PRESENTS :**

**MAIRE :** M. PAJON Michel.

Nombre de membres  
composant le Conseil 49

**ADJOINTS AU MAIRE :** M. MIERSMAN Michel, Mme DUFFRENE Sylvie,  
M. CONSTANT Emmanuel, M. EPINARD Serge, Mme LE BLEIS Mireille,  
M. FOUCHY Marc, Mme LECLERC Véronique, Mme COEURJOLY Béatrice,  
Mme EMERY Muriel, M. BOURGUIGNAT Alain, Mme PALAYSI Nicole,  
M. RIZZO Michel, Mme CHAMBAUD Marie-Thérèse, M. ULRICH Thierry,  
M. BRUNEAU Jean-Louis.

Présents à la séance  
ou représentés 45

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :** M. PEREIRA DE ALMEIDA Amadeu,  
M. ELLEBOODE Michel, Mme HENRY Maryvonne, Mme DENIS Frédérique,  
M. OBERRIEDER Gilles, M. CARRE Hervé, Mme CONSTANT Agnès,  
M. ZENAINI Rachid, M. BOUSQUET Sébastien, M. SZYMANSKI Sylvain,  
M. LAMBRY Fabien, Mme HAMROUNI Sana, M. SLASTANOVA Ivan,  
Mme CLAVEAU Michèle, M. HUMEAU Yann, Mme MARSIGNY Brigitte,  
M. ALLEMON Eric, Mme MAFFRAND Hélène, Mme MARTINS Marylise,  
M. TESTA Richard, M. DOUSSAIN Etienne, Mme JACQUET Véronique.

**ABSENTS REPRESENTES :**

**ADJOINTS AU MAIRE :** Mme DAROT Géraldine, Mme DARAOUI Fathya,  
M. CLERIL Emmanuel.

**CONSEILLERES MUNICIPALES :** Mme GEFFROY Carole, Mme LAUGENIE  
Catherine, Mme JOLY Cécile, Mme JOLY Catalina.

**ABSENTE EXCUSEE :**

**CONSEILLERE MUNICIPALE :** Mme SUPLICE Chantal.

**ABSENTS :**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :** M. MORERE Jean-Marc, M. OBTEL Olivier,  
M. VERGNENEGRE Jacques.

-----  
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé,  
conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code général des  
collectivités territoriales, à l'élection pour la présente session d'un secrétaire de  
séance pris au sein du Conseil. Monsieur BOURGUIGNAT Alain est désigné  
comme secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2012

Délibération n° 259

Objet : Autorisation de lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-13,

VU le Code de l'environnement, notamment l'article R.123-9,

VU l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme,

VU le décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2011 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011 portant approbation du protocole d'accord relatif au retrait de l'EPAMARNE des opérations d'aménagement en cours sur la ville de Noisy-le-Grand,

VU les arrêtés préfectoraux n°2012-1351 et n°2012-1352 du 23 mai 2012 portant suppression des zones d'aménagement concerté de l'extension du Centre Urbain Régional (CUR) et de Noisy-Est sur le territoire de Noisy-le-Grand,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte la réforme de la surface de plancher instituée par l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 susvisée,

CONSIDERANT ainsi qu'aux termes de cette ordonnance, la notion de surface de plancher remplace les anciennes surfaces de référence utilisées dans le droit de l'urbanisme soit la surface hors œuvre brute et la surface hors œuvre nette, pour déterminer les formalités à accomplir pour un projet de construction,

CONSIDERANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, l'ensemble des dispositions des documents d'urbanisme faisant référence à la surface hors œuvre brute et à la surface hors œuvre nette doivent s'entendre en règles exprimées en surface de plancher,

CONSIDERANT que la suppression effective de ces anciennes références dans le document d'urbanisme devra nécessairement être faite à l'occasion d'une modification ultérieure, à compter de laquelle il ne devra plus être fait référence qu'à la surface de plancher,

CONSIDERANT par ailleurs la nécessité de faire évoluer certaines dispositions réglementaires du PLU afin de permettre une meilleure application et compréhension du règlement du PLU,

CONSIDERANT en outre que le protocole d'accord conclu le 9 février 2012 entre l'Etat, l'EPAMARNE et la ville, relatif au retrait de l'EPAMARNE des opérations d'aménagement en cours sur la ville, a notamment eu pour conséquence la suppression, le 29 mai 2012, des zones d'aménagement concerté de l'extension du Centre Urbain Régional et de Noisy-Est, dite « du Champy »,

CONSIDERANT qu'il convient donc de prendre acte de la conséquence juridique inhérente à la suppression de ces zones d'aménagement concerté en modifiant le Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que les modifications envisagées porteront sur des évolutions mineures du dossier de PLU, qui entrent dans le champ d'application de la procédure de modification prévue à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme,

Oùï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Ont signé les membres présents.

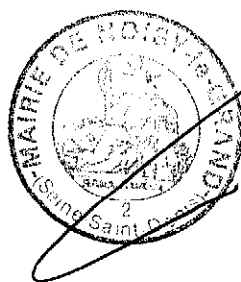
Document déposé à la  
Préfecture de la Seine-Saint-Denis

le... 10/12/12  
Publié le... 10/12/12  
ou notifié le .....

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Pour le Maire, par délégation

Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale Adjointe



Le Maire,

Michel PAJON.